

CONSULTATION OCULO-POSTURALE
Prise en charge des troubles proprioceptifs

Madame, Monsieur,

La séance de consultation se déroulera au cabinet d'orthoptie de :
Mathilde BERNIER et Céline MIGUET
198, route de Lyon
38140 APPRIEU
tel : 0456252788

La proprioception est comme un 6^{ème} sens qui repose sur la présence de capteurs qui sont situés dans tous nos muscles.

Elle fonctionne toujours en collaboration avec d'autres sens avec lesquels elle constitue un **système appelé « système postural »**

La proprioception a un rôle central dans ce système car elle indique en permanence au cerveau où se situent les différentes parties du corps.

Son rôle est reconnu dans 3 fonctions :

- régulation du tonus musculaire et donc de la posture
- détermination de la localisation spatiale des informations sensorielles (visuelles, auditives)
- participation au développement harmonieux des perceptions sensorielles au cours de l'enfance.

Si certains capteurs dysfonctionnent le « système postural » peut alors être déséquilibré.

Ce déséquilibre postural peut être à l'origine de nombreux symptômes (vertiges, céphalées, troubles de l'attention, troubles des apprentissages, cervicalgies, douleurs rachidiennes...)

L'objectif de cette consultation est de déterminer si votre système postural est équilibré ou non.

S'il ne l'est pas, de chercher à le rééquilibrer en agissant sur 2 des capteurs principaux que sont les yeux et les pieds.

Le bilan oculo-postural est basé sur l'étude de votre posture et de votre tonus musculaire, c'est pourquoi, une partie de l'examen peut se faire torse-nu et pieds nus.

Pour cela, merci de :

- **Prendre le temps de bien répondre au questionnaire** (disponible sur le site web)
- Penser à amener vos lunettes, semelles ...
- Pas de manipulation pendant les 3 semaines qui précèdent votre consultation

Si l'examen révèle une entrée visuelle avec besoin de lunettes prismatiques, je vous proposerais dans un 2ème temps une consultation ophtalmologique afin de faire un bilan médical complet et d'obtenir une prescription.

Si l'examen révèle une entrée podale avec besoin de semelles, je vous proposerais dans un 2ème temps une consultation chez un podologue spécialisé dans le domaine de la posturologie.

Le bilan vous sera facturé (chèque ou espèces, pas de CB) le jour même selon un tarif conventionné sous condition d'avoir **une ordonnance pour « bilan orthoptique »**.

Merci pour votre lecture,

Mathilde BERNIER et Céline MIGUET